

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2006

Le vingt-neuf Mars deux mille six à 20 H 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de LEZINNES, sous la présidence de Monsieur BOURON.

Etaient présents : MM. HENRY BLANDIN DELAGNEAU BITON Mme ROY MM. PRIMARD HANCKE BURGRAF MACKAIE SCHIER Mmes MARCHI BULLIER DUFOUR MM. FRICANT SAUCOURT MARCOUX Mmes JOVET BOUVARD MM. RAVERAT HOOGHE CARTAUT JOBLIN QUANTIN VALLET BOURON R. Mme NOIVILLE MM. COQUILLE INOT BUSSEAU FOREY LUCAN Mmes GUENNEC SEMBLAT MM. ANFRIE KLALBALZAN BERCIER PETIT JOSSO Mme GOUX N.

Excusés non remplacés : Madame GOUX F.

## *PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2005*

### ➤ Compte Administratif 2005

Les conseillers communautaires prennent connaissance du Compte Administratif 2005 :

○ *Budget Principal*

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Dépenses</b>	1 254 833.60 €	774 840.902 €	2 029 674.50 €
<b>Recettes</b>	1 251 998.37 €	767 387.12 €	2 019 385.49 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	- 2 835.23 €	- 7 453.78 €	- 10 289.01 €
<b>Résultat 2004 reporté</b>	+ 164 694.26 €	+ 52 472.87 €	+ 217 167.13 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>+ 161 859.03 €</b>	<b>+ 45 019.09 €</b>	<b>+ 206 878.12 €</b>

○ *Budget Annexe*

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Dépenses</b>	11 107 €	0 €	11 107 €
<b>Recettes</b>	0 €	0 €	0 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	- 11 107 €	0 €	- 11 107 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>- 11 107 €</b>	<b>0 €</b>	<b>- 11 107 €</b>

Monsieur HENRY procède au vote du Compte Administratif :

- 0 vote contre
- 36 votes pour
- 4 abstentions

Le Compte Administratif est donc approuvé à la majorité.

### ➤ Compte de Gestion 2005

Le Compte de Gestion 2005, identique au Compte Administratif, est approuvé à l'unanimité.

**VOTE DU TAUX DES 4 TAXES  
ET DE LA TAXE PROFESSIONNELLE DE ZONE**

Monsieur le Président propose d'augmenter les 4 taxes et la taxe professionnelle de zone de 5 %, hausse qui s'ajoute à l'augmentation des bases d'environ 2 %.

	<b>2005</b>	<b>2006</b>
<b>Taxe d'Habitation</b>	1,13 %	1,19 %
<b>Taxe Foncière sur le bâti</b>	2,02 %	2,12 %
<b>Taxe Foncière sur le non bâti</b>	5,14 %	5,40 %
<b>Taxe Professionnelle</b>	1,22 %	1,28 %
<b>Taxe Professionnelle de Zone</b>	7,30 %	7,36 %

	<b>Bases notifiées</b>	<b>Taux</b>	<b>Produit</b>
<b>Taxe d'Habitation</b>	4 654 000	1.19	55 382
<b>Taxe Foncière Bâti</b>	4 083 000	2.12	86 560
<b>Taxe Foncière non Bâti</b>	510 300	5.40	27 556
<b>Taxe Professionnelle</b>	8 445 000	1.28	108 096
<b>Taxe Professionnelle de Zone</b>	152 500	7.36	11 224
<b>Total</b>			<b>288 818</b>

Cette hausse de 5 % engrange une augmentation de 1 à 3 € pour les contribuables du canton d'Ancy le Franc (selon leur niveau de vie).

Le produit attendu des 4 taxes et de la taxe professionnelle de zone se monte à 288 818 €

Monsieur le Président procède au vote sur l'augmentation de 5 % des 4 taxes et de la taxe professionnelle de zone :

- 3 votes contre
- 37 votes pour
- 0 abstention

La Communauté de Communes n'augmentera pas la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères en 2006.

**PRESENTATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2006**

	<b>DEPENSES</b>
<b>Administration Générale</b>	214 920 €
<b>Ordures Ménagères</b>	469 500 €
<b>Transports Scolaires</b>	78 450 €
<b>Ecole de Musique / Théâtre</b>	35 820 €
<b>Collège</b>	7 200 €
<b>Cantine</b>	30 750 €
<b>Coordination jeunesse / RAM</b>	34 440 €
<b>Office du Tourisme</b>	50 370 €
<b>RAD</b>	17 310 €
<b>P.I.F.</b>	900 €
<b>Site Internet</b>	1 600 €
<b>Développement économique</b>	15 050 €
<b>Centre de secours</b>	179 290 €
<b>Services pour les communes</b>	345 230 €
<b>Pays Tonnerrois</b>	19 900 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 500 730 €</b>

	<b>RECETTES</b>
<b>Contributions directes</b>	288 820 €
<b>Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères</b>	417 540 €
<b>DGF</b>	128 000 €
<b>Subventions / Participations</b>	103 030 €
<b>Part familles</b>	33 250 €
<b>Participation Communes</b>	358 210 €
<b>Amortissements</b>	10 030 €
<b>Excédent reporté 2005</b>	161 850 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 500 730 €</b>

Deux actions nouvelles s'inscrivent au budget de Fonctionnement :

- La création d'un atelier théâtre à partir de la rentrée de septembre 2006
- La mise en place effective du Relais d'Assistantes Maternelles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

### **PRESENTATION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2006**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Solde d'investissement reporté</b>		45 019.00
<b>Opérations sous mandat</b>	216 600	224 980
<b>Remboursement capital emprunt</b>	74 940	67 570
<b>Régularisation des comptes d'emprunt</b>	317 000	317 000
<b>Remboursement TVA aux communes</b>	32 000	32 000
<b>Etude réhabilitation des décharges</b>	37 470	19 840
<b>Composteurs</b>	3 590	550
<b>Aménagement points propreté</b>	5 670	10 790
<b>Signalétique Panneaux d'information Points propreté</b>	11 880	6 860
<b>Travaux bâtiment</b>	862 400	862 400
<b>Skate Park</b>	36 370	23 590
<b>Minibus</b>	6 000	1 200
<b>Tapis de danse</b>	7 100	1 100
<b>Amortissements</b>	10 030	29 640
<b>Dépenses imprévues</b>	21 489	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 642 539 €</b>	<b>1 642 539 €</b>

5 nouveaux projets sont votés à bulletin secret à l'Assemblée Générale :

- L'achat de 100 nouveaux composteurs : 30 votes pour, 8 votes contre et 2 abstentions ⇒ **ce projet est approuvé.**
- La mise en place d'une signalétique sur les points propreté (nouveaux panneaux d'information) : 26 votes pour, 12 votes contre et 2 abstentions ⇒ **ce projet est approuvé.**
- L'aménagement d'un skate park : 18 votes pour, 19 votes contre et 3 abstentions ⇒ **ce projet est rejeté.**

- L'achat d'un minibus : 28 votes pour, 11 votes contre et 1 abstention ⇒ **ce projet est approuvé.**
- L'achat d'un tapis de danse : 22 votes pour, 14 votes contre et 4 abstentions ⇒ **ce projet est approuvé.**

Les conseillers communautaires prennent connaissance du nouveau Budget d'Investissement 2006 (sans le skate park).

### ***VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2006***

Avant le vote du Budget primitif 2006, Monsieur BUSSEAU, Maire de Ravières, lit une motion de sa commune dans laquelle le conseil municipal de Ravières informe la Communauté de Communes que les délégués de la Commune ne voteront pas le budget 2006.

Monsieur le Président prend note de cette motion, puis passe au vote du Budget Primitif :

- 3 votes contre
- 33 votes pour
- 4 abstentions

Le Budget Primitif est adopté à la majorité.

### ***LE RAPPORT ANNUEL 2005 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS***

Ce Rapport a été communiqué à chaque commune avec les convocations à l'Assemblée Générale. Il est approuvé à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

### ***L'AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF A L'AMENAGEMENT DE BUREAUX ET DE SALLES DE REUNIONS DANS DES BATIMENTS EXISTANTS DEFINITION DU FORFAIT DEFINITIF DE REMUNERATION DU MAITRE D'ŒUVRE***

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire les termes du marché passé avec l'architecte Thierry LE RU, le 09/03/2005 pour la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de bureaux et de salles de réunions dans les bâtiments situés Place Clermont Tonnerre et rue des Arbres à Ancy le Franc.

Il présente le projet d'avenant dont l'objet est la définition du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre. En effet, selon l'article 4.1 du C.C.A.P. relatif au marché, le forfait définitif de rémunération est le produit du taux de rémunération « t » fixé à l'article 3 de l'acte d'engagement soit 7% par le montant du coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le Maître d'œuvre établi lors de la remise de l'A.P.D. soit 820 000 €HT.

Le forfait définitif est donc fixé à 57 400 €HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, approuve à l'unanimité moins deux abstentions le montant du coût prévisionnel des travaux de 820 000 €, établi lors de la remise de l'A.P.D. et accepte l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre qui fixe le forfait définitif de rémunération du Maître d'Oeuvre à 57 400 €HT.

**APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT  
DE LA MAISON DE SERVICES PUBLICS**

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire l'avant-projet définitif établi par le Maître d'œuvre Thierry Le Ru pour la création d'une maison de services publics, et présente son plan de financement.

Les différentes dépenses présentées dans l'avant-projet définitif sont les suivantes :

<b>TRAVAUX</b>	
<i>Lot 1 : Gros œuvre – Maçonnerie</i>	170 000 €
<i>Lot 2 : Charpente bois</i>	35 200 €
<i>Lot 3 : Couverture ardoise et zinc</i>	70 000 €
<i>Lot 4 : Ravalement</i>	50 000 €
<i>Lot 5 : Serrurerie</i>	18 000 €
<i>Lot 6 : Menuiseries bois extérieures et intérieures</i>	100 000 €
<i>Lot 7 : Plâtrerie – Isolation</i>	72 000 €
<i>Lot 8 : Plafonds suspendus</i>	18 200 €
<i>Lot 9 : Plomberie – Chauffage gaz</i>	88 000 €
<i>Lot 10 : Electricité</i>	80 000 €
<i>Lot 11 : Carrelage</i>	23 500 €
<i>Lot 12 : Revêtement sols souples</i>	20 000 €
<i>Lot 13 : Peinture</i>	48 300 €
<i>Lot 14 : Ascenseur</i>	26 800 €
	<b>820 000 €</b>
<b>FRAIS ARCHITECTURE</b>	<b>57 400 €</b>
<b>CONTROLE TECHNIQUE</b>	<b>4 100 €</b>
<b>MISSION SPS</b>	<b>2 575 €</b>
<b>TOTAL PROJET</b>	<b>884 075 €</b>

Le montant total du projet s'élève à **884 075 €HT**.

Le plan de financement proposé pour cette opération est le suivant :

<b>Subvention Conseil Général 30 %</b>	265 222 €
<b>D.D.R. 30 %</b>	265 222 €
<b>Contrat de pays (Etat FNADT) 20 %</b>	176 815 €
<b>Total subventions</b>	<b>707 259 €</b>
<b>Part Communauté de Communes</b>	<b>176 816 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>884 075 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, approuve à l'unanimité moins trois abstentions, le projet de création d'une maison de services publics et adopte le plan de financement présenté ci-dessus

## **REVISION DES STATUTS**

Monsieur le Président informe les conseillers communautaires que la Sous-préfecture impose que la révision des statuts de la Communauté de Communes modifie l'article sur le développement économique.

L'article sur le développement économique est donc reformulé de la façon suivante :

### **1. Développement économique**

#### **▪ Zones d'activités**

→ *Création, aménagement, entretien, gestion et promotion de zones d'activités industrielles, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique d'intérêt communautaire :*

- *zones d'activités industrielles existant sur le territoire communautaire*
- *futures zones d'activités industrielles situées sur le territoire communautaire.*

#### **▪ Actions de développement économique**

→ *Actions de promotion du tissu économique pour l'implantation d'activités économiques sur le territoire du canton par l'organisation de manifestations destinées à mettre en valeur les artisans, les entreprises et les commerces présents sur le territoire du canton.*

→ *Actions de promotion et d'animation à caractère touristique et culturel sur le canton :*

- *Soutien logistique et financier à l'Office du Tourisme intercommunal*
- *Soutien à l'organisation d'événements dépassant le cadre communal*
- *Organisation et animation d'activités de tourisme d'intérêt communautaire: sont d'intérêt communautaire les activités de tourisme dont le rayonnement participe à l'image du territoire communautaire.*

Le Conseil Communautaire approuve la modification de cet article et adopte les nouveaux statuts.

Monsieur le Président demande aux maires de chacune des communes membres de la Communauté de Communes et aux conseils municipaux d'approuver ces nouveaux statuts.

## **MISE A DISPOSITION DE LAURENT BORNET AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Président informe les conseillers communautaires que deux associations se sont rapprochées de la Communauté de Communes afin que cette dernière leur mette à disposition Laurent BORNET, coordonnateur enfance. Il s'agit de l'école de Foot cantonale (4h par semaine) et du club de VTT (2h par mois).

La question de la gratuité ou de la rémunération de cette mise à disposition se pose.

L'Assemblée Communautaire demande que des critères précis soient définis pour délimiter le nombre d'associations qui pourraient faire appel à Laurent BORNET (tels que le nombre de licenciés, leur provenance géographique, leur âge, le caractère sportif ...). Les associations ciblées devront être à vocation intercommunale.

Les propositions de la Commission jeunesse seront présentées lors de la prochaine Assemblée Générale.